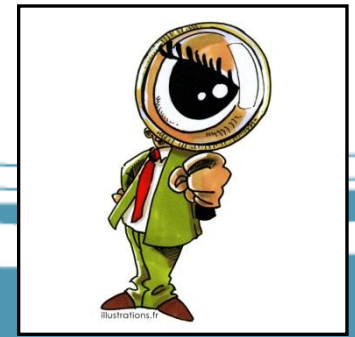


# Contrôle des systèmes d'Assainissement Non Collectif



Décembre 2009

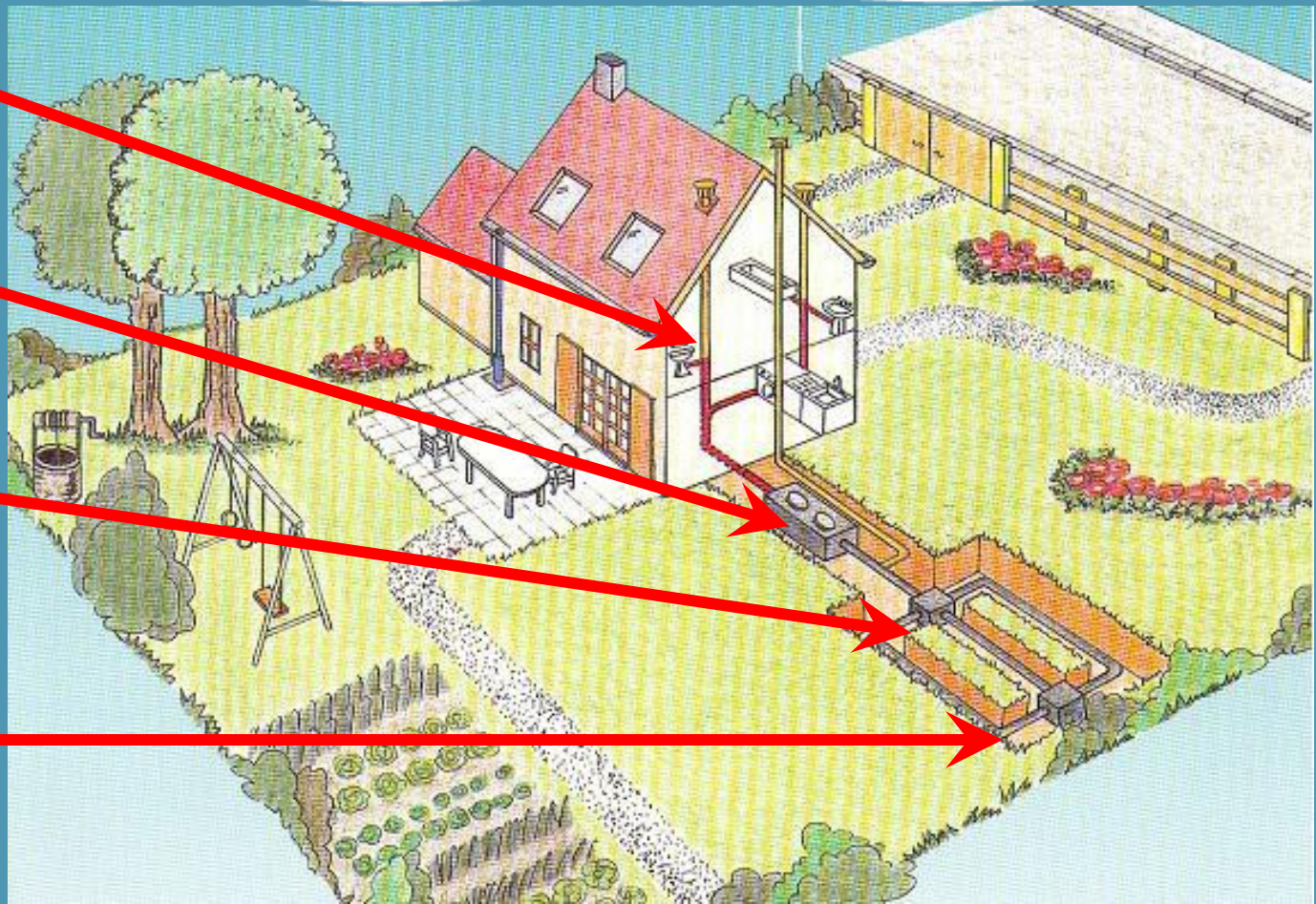
# L'assainissement non collectif : le contexte...



- environ 20% de la population française n'est pas raccordée à l'assainissement collectif
- alternative économique et environnementale,
- conditions :
  - ↳ bien conçus (étude de filière),
  - ↳ bien réalisés (travaux par les artisans),
  - ↳ fonctionnent bien (entretien régulier des particuliers).

# Qu'est-ce qu'une installation d'assainissement non-collectif ?

Collecte  
+  
Prétraitement  
+  
Traitement  
+  
Infiltration ou  
rejet



# La réglementation



- Directive européenne du 23 octobre 2000 :
  - ↳ présente l'ANC comme une alternative à l'Assainissement Collectif.
- Lois sur l'eau de décembre 2006
- Les textes d'application :
  - ↳ Arrêtés du 07 septembre 2009 ,

# QU'EST CE QUE LE SPANC ?



**SPANC**

**Zonage**

**Contrôles**

- Un service public local...  
(et non une activité de police administrative),
- de nature industrielle et commerciale,
- qui incombe aux communes ou à leur groupement  
(Communauté de communes, autres EPCI...),
- qui assure des missions en matière  
d'assainissement non collectif,
- et dont la création était obligatoire avant  
le 31 décembre 2005.



# LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

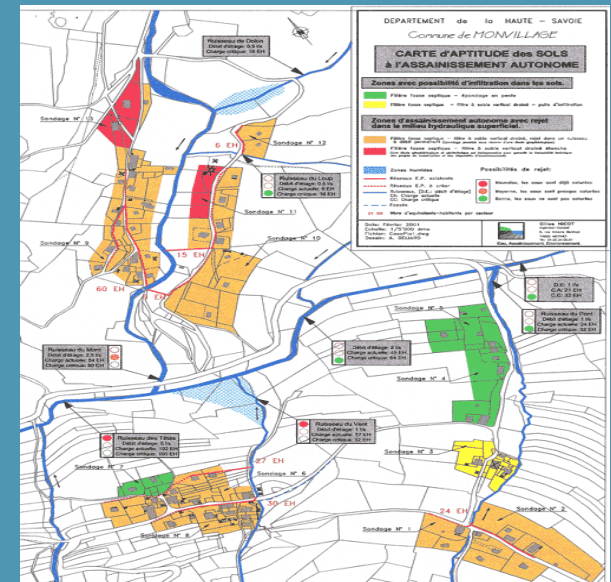
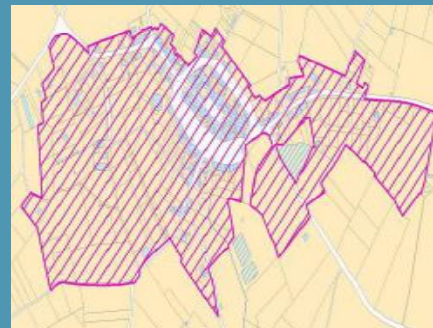
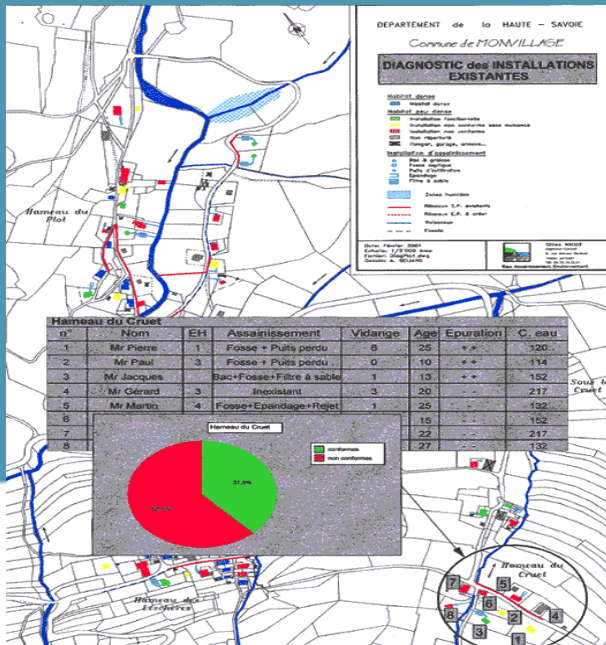
SPANC

Zonage

Contrôles

• Objectif :

définir les zones desservies par l'assainissement collectif (actuelles et futures) et celles par l'ANC.



# Étude zonage d'assainissement de St Georges Buttavent

Résultats de l'étude:

Plus l'habitat est ancien plus les contraintes sont importantes

- sortie des eaux usées en façade
- fosse pour les eaux vannes à l'arrière
  - accès difficile à impossible
- surface réduite des parcelles

- Pour l'habitat récent:
- Les aménagements paysagers peuvent apporter des contraintes fortes
- L'enquête terrain fait état de:
- 84% concernées présentent peu ou pas de contraintes de réhabilitation
- 16% présentent des contraintes importantes (dont 5% très fortes)

# Distance au milieu hydraulique

- 95% au delà de 300 m
- 2% de 200 à 300 m
- 3% de 0 à 50 m
- **Sur 174**
- 10 contraintes très fortes
- 17 fortes
- 113 très faibles
- 34 aucunes

# La filière d'assainissement type

## **ancienne:**

fosse septique avec rejet ou un puisards

fosse septique ,bac dégraisseur épandage ou rejet

## **Récente ou rénovée :**

- Fosse toutes eaux avec épandage ou lit filtrant

# Contrôle de fonctionnement

- **Sur 174**
- **Non contrôlée 128**
- **Bon fonctionnement 46%**
- **Réhabilitation non prioritaire 30 %**
- **Réhabilitation prioritaire 24%**

# 192 questionnaires

- **Prétraitement existant**
- Fosse 90
- Fosse toutes eaux 96
- Dégraisseur 42
- Aucun 6

- **Traitement**

- Épandage 91
- Lit filtrant 32
- Autres 3

- **Dispersion**

- Rejet 54
- Puitsards 30

# Coûts

- Réhabilitation totale 4 420€ à 10 000€
- En moyenne 4 500 €
- Chap au grain 164 720 € 8 610€/
- Margantin Draumerie Chérumé 239 500€ 7 928 €

# collectif

- Lagunage naturel 305 000€
- Filtre planté de roseaux 280 000€

Pour 600 E H

Porte à 1 225 E H

Un seul site 500 000€ pour 950 E H

# De la Réunion Publique au Diagnostic...

1 - Réunion Publique 09/ 2010

2 - Envoi des Avis de passage

(Date et Heure de RDV pour réalisation du Diagnostic)

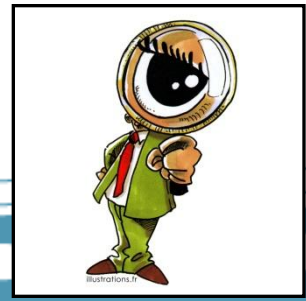
3 - Confirmation téléphonique des RDV



4 - Diagnostic de l 'installation

5 - Remise d 'un rapport  
et d 'un schéma de l 'installation

# Déroulement d'une visite



Existence et localisation  
de la filière d'ANC

Détermination  
des contraintes parcellaires

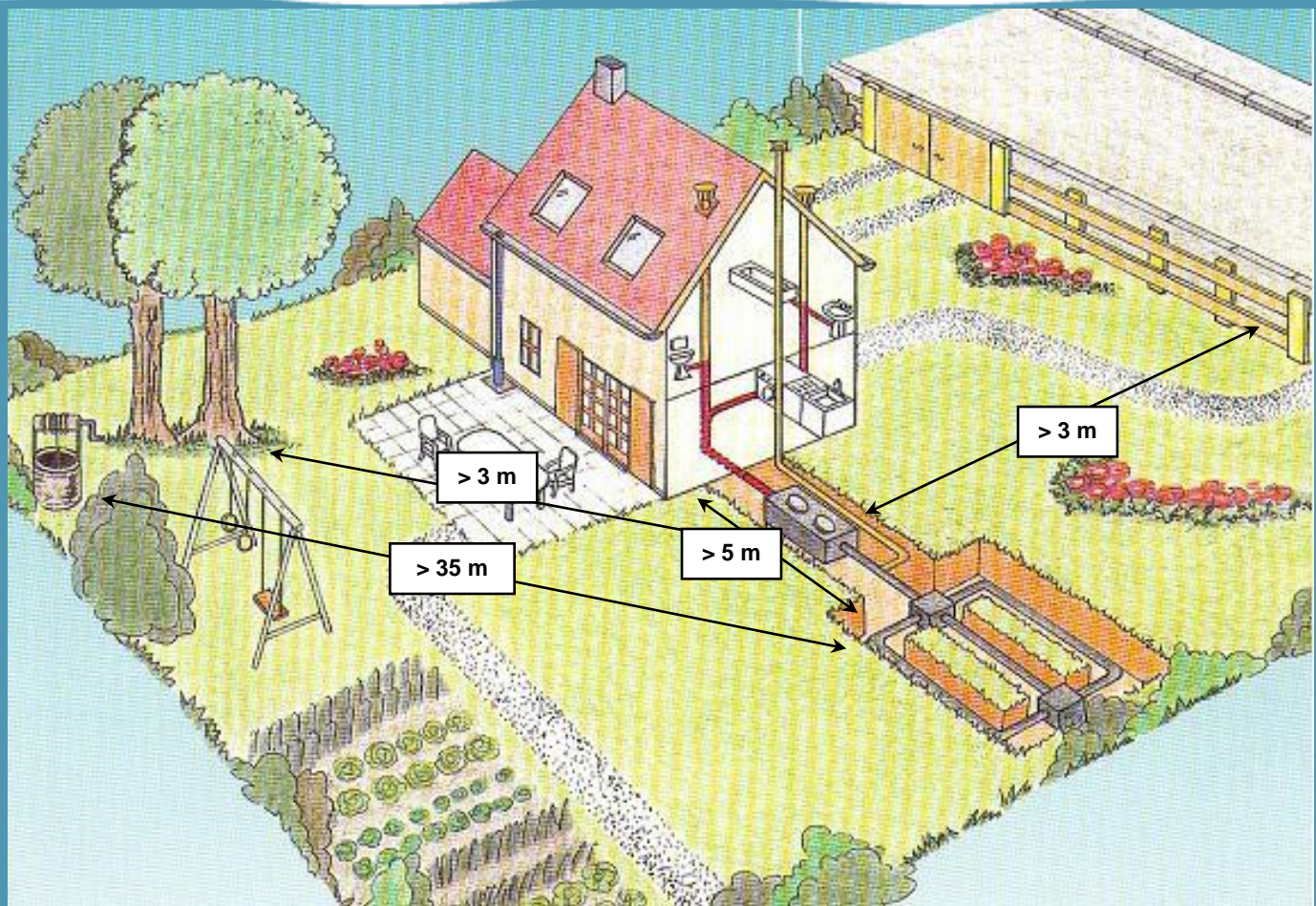
Vérification de la filière par rapport  
aux règles de construction

# Etude de l'environnement local



# Etude de l'environnement local

- > 3 m d'un arbre, d'une clôture
- > 35 m d'un puits utilisé pour l'AE
- > 5 m de l'habitation



Chapeau de ventilation **non prévu pour la ventilation secondaire d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.**

Peut être utilisé sur la ventilation primaire (prise d'air indépendante ou non)



Extracteur Statique  
Pour ventilation secondaire  
**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



# Les différents problèmes rencontrés

- Regards de visite dégradés



# L'installation d'Assainissement Non Collectif

Les tranchées d'infiltration

**bonne perméabilité  
et sol profond**

$K > 15 \text{ mm/h}$

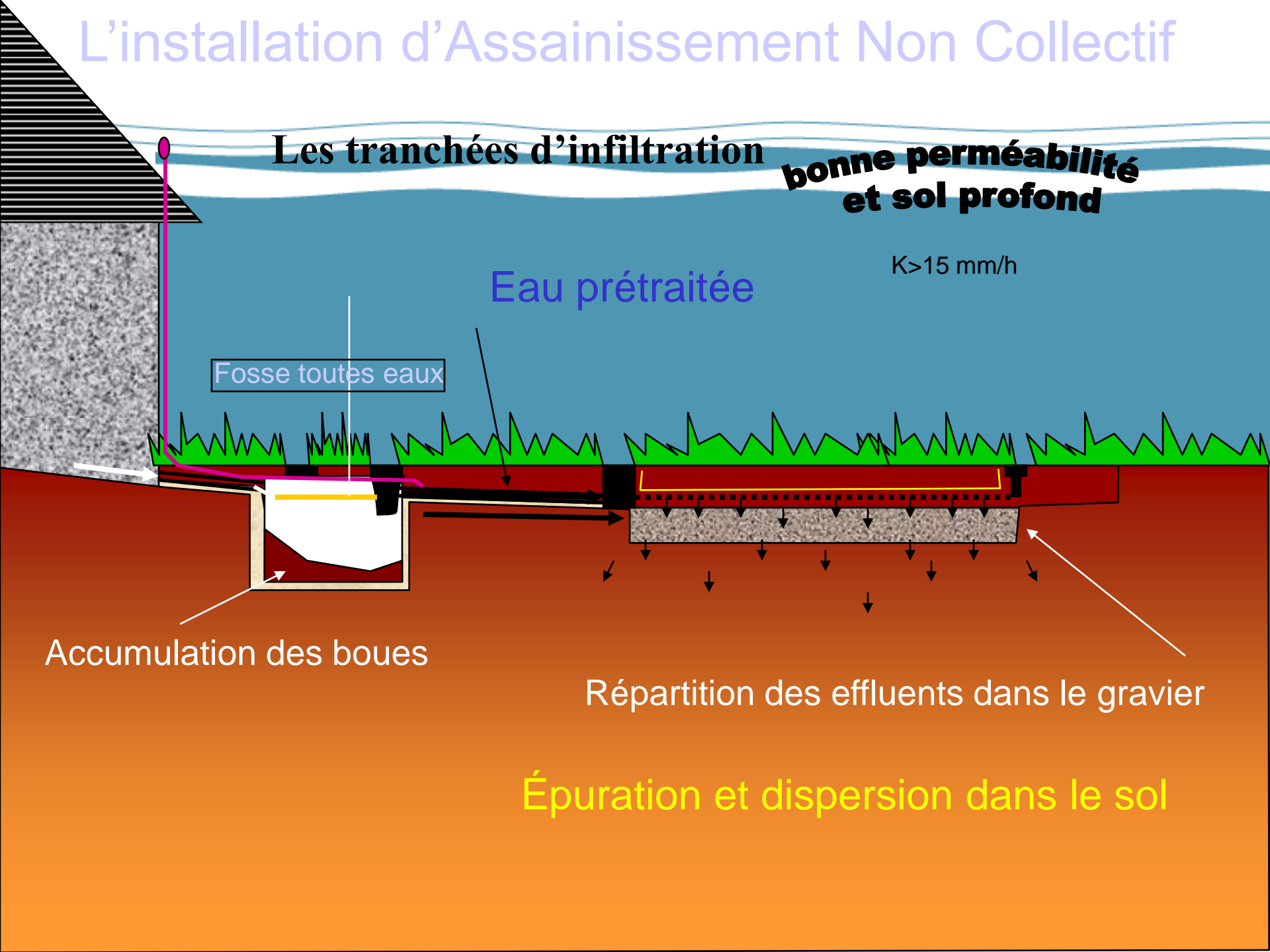
Eau prétraitée

Fosse toutes eaux

Accumulation des boues

Répartition des effluents dans le gravier

Épuration et dispersion dans le sol



# L'installation d'Assainissement Non Collectif

## Filtre à sable vertical non drainé

Sol inadapté

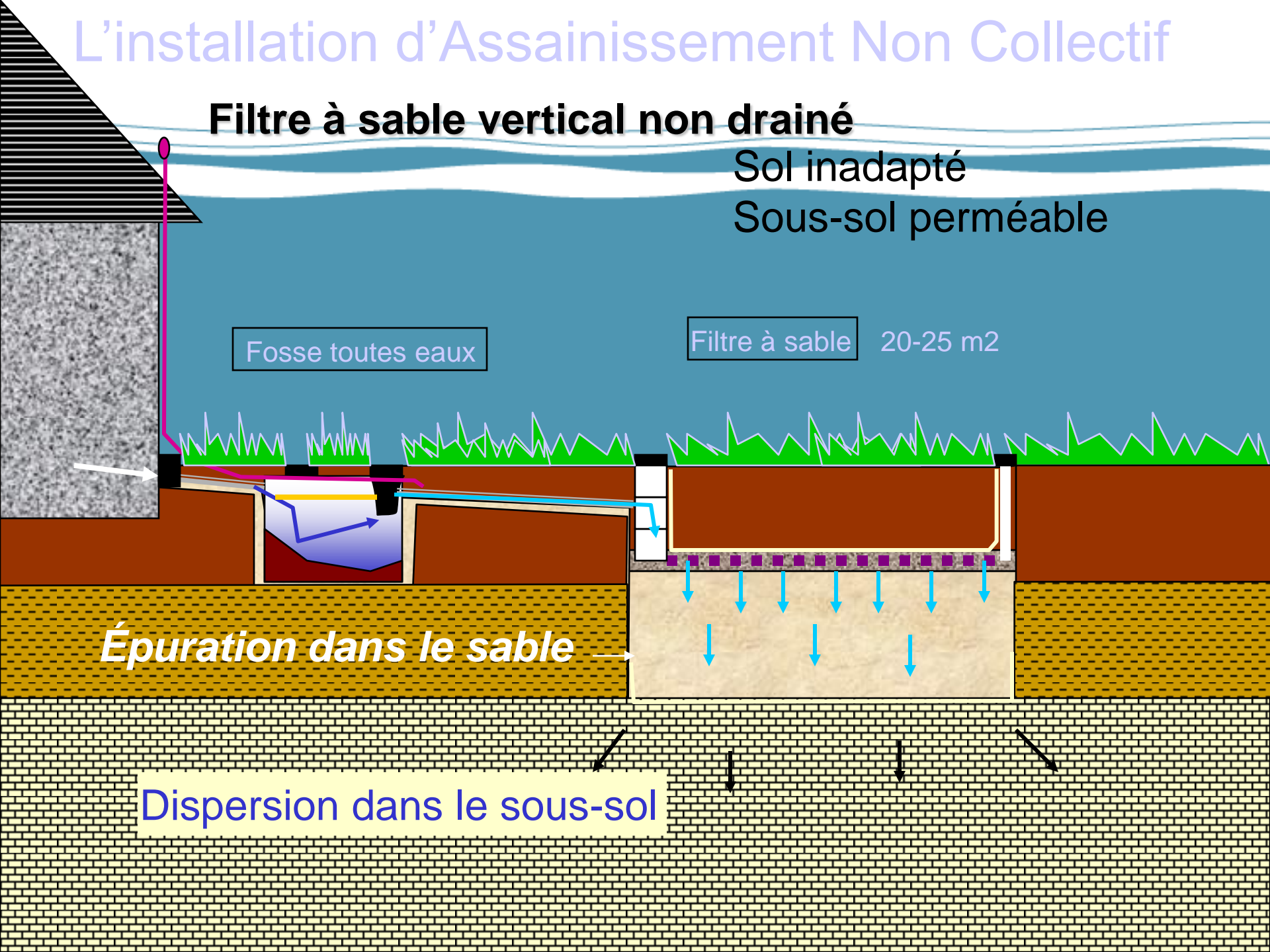
Sous-sol perméable

Fosse toutes eaux

Filtre à sable 20-25 m<sup>2</sup>

*Épuration dans le sable*

Dispersion dans le sous-sol



# L'installation d'Assainissement Non Collectif

## Filtre à sable vertical drainé

**faible perméabilité**

$K < 15 \text{ mm/h}$

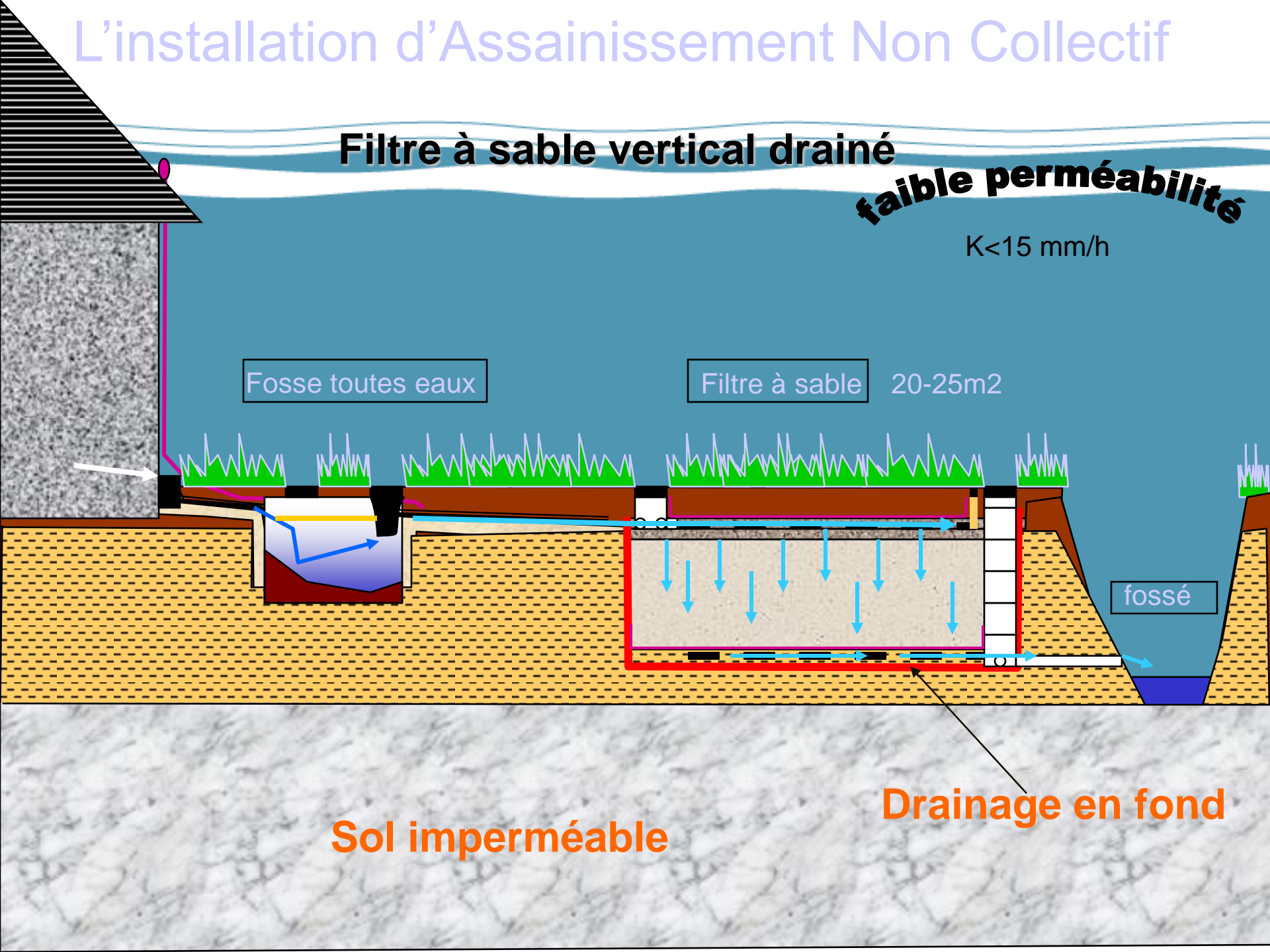
Fosse toutes eaux

Filtre à sable 20-25m<sup>2</sup>

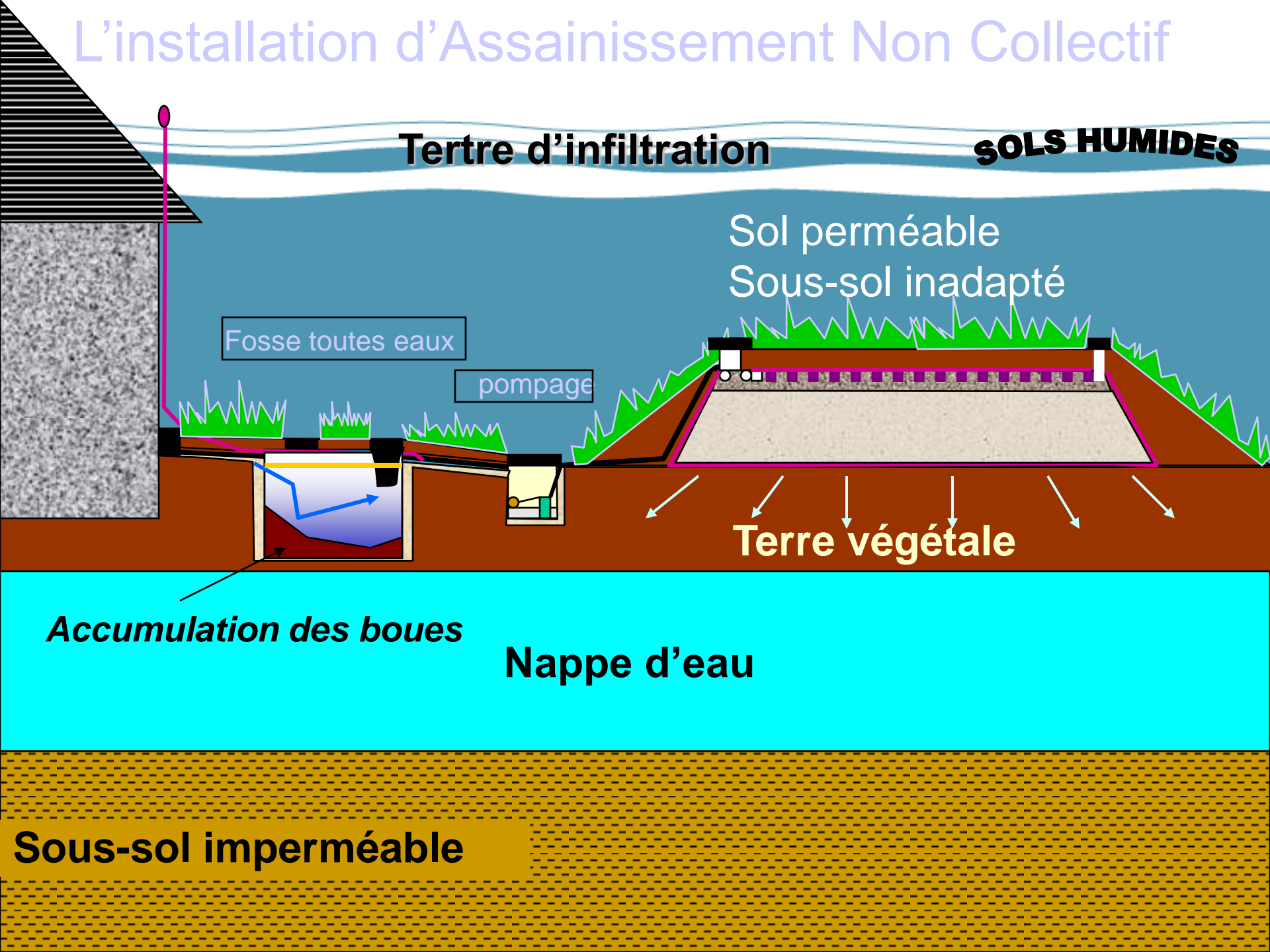
fossé

**Sol imperméable**

**Drainage en fond**



# L'installation d'Assainissement Non Collectif



**Terre d'infiltration**

**SOLS HUMIDES**

Sol perméable  
Sous-sol inadapté

Fosse toutes eaux

pompage

**Terre végétale**

**Accumulation des boues**

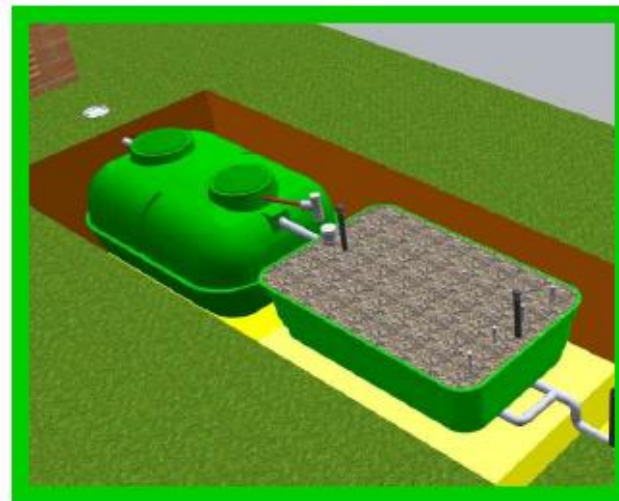
**Nappe d'eau**

**Sous-sol imperméable**

# L'installation d'Assainissement Non Collectif

## Lit filtrant à Zéolite

Pour réaliser l'ensemble de l'assainissement dans moins de  
**15m<sup>2</sup>**



**Contrainte de surface**

# La définition des catégories



- **Installations non acceptables « classe 1 »**

Toute installation présentant un caractère insalubre et/ou un rejet direct non traité en milieu superficiel ou souterrain.

Réhabilitation indispensable

- **Installations acceptables « classe 2 »**

Toute installation ne présentant pas un caractère insalubre, ni un rejet direct non traité MAIS présentant un dispositif défectueux et/ou inadapté.

Aménagements, travaux légers, entretien ...

- **Installations en bon état de fonctionnement « classe 3 »**

Entretien régulier

# Le Conseil Général de la Mayenne

## Acteur d'une coordination départementale



- Animation du réseau SPANC 53
- Réalisation de documents généraux
  - Charte pour les bureaux d'études
  - Suivi des diagnostics
  - Carte des carrières
- Actions d'information pour les installateurs
- Réalisation d'une veille technique et réglementaire pour tous les acteurs de l'ANC